

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE—LES SERVICES
À FORFAIT

Question n° 2957—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de la Justice pour la Commission canadienne des droits de la personne à la page 32.18 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique services à forfait, *a)* quels services l'Office national du film a-t-il fournis pour un montant de \$63,719, *b)* quels étaient les sujets traités, et *c)* combien a-t-on payé dans chaque cas et, dans le cas des contrats de plus de \$2,000, à qui?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): *a)* L'élaboration et la production de présentations audio-visuelles.

b) Les présentations audio-visuelles ont traité des sujets suivants:

- | | | |
|-----|---|----------|
| (1) | Loi canadienne sur les droits de la personne | |
| (2) | Discrimination systémique | |
| (3) | Égalité des chances en matière d'emploi en ce qui concerne: (1) la race (2) les handicaps physiques | |
| (4) | Parité salariale pour un travail d'égale valeur | |
| (5) | Emploi des personnes handicapées | |
| (6) | Année internationale de l'enfant | |
| (c) | (1) | \$15,852 |
| | (2) | 15,000 |
| | (3) | 14,966 |
| | (4) | 13,950 |
| | (5) | 1,777 |
| | (6) | 2,174 |
| | | \$63,719 |

Tous les paiements ont été faits à l'Office national du film.

TRANSPORTS—LES PERTES DE BIENS NON ASSURÉS

Question n° 2967—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes de biens non assurés de plus de \$1,000, déclarées par le ministère des Transports à la note 20 au bas de la page 13.4 du volume I des Comptes publics du Canada de 1979-1980, dans quelles circonstances a-t-on perdu les bouées-tonnes et, *a)* qui était le coupable, *b)* y a-t-il eu condamnation et, le cas échéant, à quelle peine, *c)* y a-t-il des procès ou des appels en instance, *d)* a-t-on remplacé ces articles, *e)* le ministère a-t-il pris des mesures pour s'assurer que ces pertes ne se reproduiraient plus et, le cas échéant, lesquelles?

2. Quel usage le ministère fait-il des bouées-tonnes?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. La perte des bouées-tonnes et des ancres a été attribuée au mauvais temps (tempêtes, gros vents et glaces) et à l'usure normale d'un matériel du genre. *a)*, *b)* et *c)* Sans objet. *d)* Oui. *e)* Une méthode de récupération est en vigueur pour le matériel tel que les chaînes, les contrepoids et les plombs de sonde, par laquelle un navire de la Garde côtière équipé pour trouver un tel matériel est envoyé aux endroits où les pertes sont survenues, lorsque la quantité du matériel justifie la récupération. En 1978, on a récupéré des chaînes, des contrepoids et des plombs de sonde d'une valeur de \$81,000.

2. Les bouées assurent la sécurité de la navigation et préviennent la perte des vies humaines et de matériel. Elles protègent aussi l'environnement marin contre la pollution due

Questions au Feuilleton

aux produits pétroliers qui se produirait si des navires s'écartaient du chenal principal.

LE PROGRAMME DES SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX

Question n° 2979—**M. Clarke:**

Au sujet des services professionnels et spéciaux déclarés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social pour le Programme des services sanitaires et sociaux à la page 32.23 du volume II des Comptes publics du Canada de 1979-1980, et plus particulièrement de la rubrique production et distribution cinématographiques, *a)* quels sont le titre et le coût total de chaque film produit au cours de l'année financière 1979-1980, *b)* à quel auditoire était destiné chaque film, *c)* combien prévoit-on récupérer de la distribution des films?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):

	Contributions, Santé Bien-être social
<i>a)</i> Le ministère a participé aux coûts de production des films ou séries de films suivants:	
1. Société nouvelle.	\$100,000
Série de films présentant la société canadienne réalisé par l'Office national du film dans le cadre d'un programme administré par un comité de sept ministères et l'Office national du film, et financés grâce à une contribution ministérielle annuelle et à une part égale fournie par l'Office national du film.	
2. Film sur la réadaptation.	49,049
Un film a été réalisé dans le contexte de l'Année internationale des personnes handicapées afin de sensibiliser davantage le grand public au problème de l'intégration des personnes handicapées.	
3. Film sur l'adoption.	\$ 26,111

Film réalisé afin de donner une idée de la situation actuelle de l'adoption au Canada, en expliquant les changements, en décrivant le rôle et les responsabilités des agences, et en examinant les antécédents et les attitudes des couples qui adoptent. Les coûts de production ont été partagés avec sept provinces.

Le ministère a également versé \$60,878 à l'Office national du film afin de contribuer au financement d'un centre de sous-titrage permettant de répondre aux besoins des déficients auditifs, et ce dans les deux langues officielles. Le programme porte sur des longs métrages et autres films d'actualité, et les coûts comprennent l'achat de films à des fins de sous-titrage.

b) A l'exception du programme de sous-titrage de films, expressément destiné aux déficients auditifs, tous les films s'adressent au grand public et aux groupes professionnels, et portent sur des sujets comme l'alimentation, l'abus de l'alcool, du tabac et des drogues, la réadaptation des handicapés, et l'adoption des enfants.

c) Comme ces films sont mis à la disposition des intéressés gratuitement, les coûts ne devraient pas être recouverts.